

**Arrêté N°106/2026 portant réglementation temporaire
Du stationnement et de la circulation
Avenue Comtesse de Ségur, Route de Puylaurens
Et Route de Saint-Pierre
Déploiement réseau fibre en souterrain.**

Le Maire de la commune de VERFEIL,

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1, R. 417-2, R. 417-3 et R. 417-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2212.5, L. 2213-1 à 6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant la demande présentée par M. MARCUZZI Sylvain représentant l'entreprise AXIANS FIBRE SUD OUEST, TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex, pour des travaux de déploiement réseau fibre en souterrain Avenue Comtesse de Ségur, Route de Puylaurens et Route de Saint-Pierre (RD77D) à VERFEIL ;

Considérant qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : Afin de pouvoir réaliser des travaux de déploiement réseau fibre en souterrain, l'entreprise AXIANS FIBRE SUD OUEST sera autorisée à stationner ses véhicules et engins de chantier sur la chaussée Avenue Comtesse de Ségur, Route de Puylaurens et Route de Saint-Pierre (RD77D), du 19 octobre 2026 au 04 novembre 2026 de 08h00 à 18h00.

Article 2 : La circulation des véhicules se fera par alternat manuel avec basculement sur chaussée opposée selon les besoins du chantier.
De plus la vitesse sera limitée à 50km/h sur l'ensemble des voies citées dans l'article 1.

Article 3 : La signalisation et la protection par panneaux de chantier seront assurées par l'entreprise AXIANS FIBRE SUD OUEST et retirées dès achèvement des travaux.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout véhicule en stationnement interdit et gênant pourra faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Conformément à l'article R. 421-1 et suivant du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Article 8 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERFEIL,
Monsieur le Chef de Centre de Secours de VERFEIL,
Monsieur le Brigadier-chef Principal de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Verfeil le 15 octobre 2026.

Le Maire

The image shows the official circular seal of the Mairie de Verfeil, Haute-Garonne. The seal features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text "MAIRIE DE VERFEIL" and "Hte-Garonne". Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Daniel VITORINO